

CONTACT FRANCE :

Audrey Le Callonnec
Coordinatrice Marketing
Cummins France S.A.
Tel : 04 72 22 92 38

GAZOLE NON ROUTIER, CE QUI VA CHANGER



La Directive Européenne FQD 2009/30/CE, transposée en réglementation française par l'arrêté du 10 décembre 2010, modifie l'autorisation d'utiliser du FOD (fioul domestique) au profit d'un gazole non routier (GNR) dont la teneur en soufre est inférieure à 10 PPM et jusqu'à 7% maximum de biocarburant. Son obligation sera obligatoire dès le 1^{er} mai prochain pour les engins mobiles non routiers évoluant sur des chantiers de travaux publics, les tracteurs agricoles ou forestiers bénéficiant d'une dérogation jusqu'au 1^{er} novembre.

Remplaçant le fioul domestique pour les usages de traction d'engin mobile non routier, le GNR est identique au gazole routier mais il est coloré en rouge comme le fioul domestique. Sa fiscalité reste également calée sur celle du fioul domestique. Ses caractéristiques techniques dont la teneur en soufre doit être inférieure à 10 ppm (soit 10 mg/kg, contre 1000 ppm pour le fioul domestique) et l'indice de cétane fixé à 51 (contre 40 pour le fioul domestique) sont adaptées aux engins non routiers équipés de nouveaux moteurs répondant à la norme Etape 3B ou Etape 4. Elles permettent d'abaisser les émissions polluantes des moteurs jusqu'à 90% et, ainsi, d'améliorer la qualité de l'air.

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le nouveau gazole est disponible à la demande chez les distributeurs de carburant pour les engins non routiers équipés de moteurs Etape 3B. En effet, ces engins Etape 3B ne peuvent fonctionner qu'au GNR ; dans ce cas il ne peut se mélanger au fioul domestique (FOD) ou au fioul de qualité supérieure (FQS).

Au 1^{er} mai 2011, l'utilisation du GNR sera obligatoire pour l'ensemble des engins mobiles non routiers ayant une puissance nette supérieure à 18 kW. Le passage du FOD au gazole non routier dans les cuves de stockage est une période de transition importante si on ne veut pas dénaturer le gazole non routier stocké.



UTILISER IMPERATIVEMENT DU GAZOLE NON ROUTIER (GNR-EN 590)

SES CARACTÉRISTIQUES :

Contient du bio carburant pouvant aller jusqu'à 7%.
Ne contient que 10 à 20 ppm de soufre maximum.
Ne se mélange pas avec un autre carburant (FOD* et FQS*).

Attention à la durée et aux conditions de stockage.

Quelles sont les conséquences si vous utilisez un gazole qui n'a pas ces caractéristiques ?

*FOD : fioul domestique - FQS : fioul qualité supérieure

Communication faite par le SIMOTHERM & le SEIMAT



ATTENTION SI VOUS METTEZ UN CARBURANT DIFFÉRENT VOUS RISQUEZ :

- Colmatage des filtres à carburant,
- Colmatage des filtres à particules qui risque d'être irréversible,
- Inefficacité totale du catalyseur,
- Détérioration générale prématurée du moteur,
- Manque de puissance du moteur,
- Arrêt du moteur,
- Emission des gaz d'échappement non-conforme (pollution),
- Perte de garantie constructeur sur le moteur à partir de la phase III B.